



# Généalogiquement vôtre n° 3

mai 2024

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

L'Assemblée Générale 2024 de la FFG se déroulera le samedi 1er juin à 10 h au **CISP** (6, avenue Maurice Ravel 75012 Paris). Émargement à partir de 9 h 30.

Cet événement constitue pour les associations fédérées une occasion privilégiée de participer à la vie de leur fédération, en se prononçant sur la gestion, les grandes orientations et y faisant entendre leurs positions.

Pour rappel, les votes sont comptabilisés sur la base du nombre de voix attribué à chaque association - égal à celui de ses cotisants déclaré lors du paiement de la cotisation fédérale - le droit de vote étant exercé par son président ou son représentant dûment mandaté.

Afin d'assurer le quorum du quart, nous vous invitons, si besoin, à adresser au Bureau un pouvoir, en blanc ou nominatif.

Les participants pourront prolonger les échanges et nouer de nouveaux contacts au cours d'un déjeuner sur place (inscription préalable avant le 20 mai par chèque ou virement bancaire - prix du repas : 32 €).

Une convocation sera prochainement adressée aux présidents, accompagnée de l'ordre du jour, des pièces d'usage et des modalités pratiques de règlement du repas.

Nous vous attendons nombreux !

## LA NAPOULE 2024

Nous avons été amenés à annuler la semaine de la généalogie prévue à La Napoule du 28 septembre au 5 octobre 2024, conçue à l'automne dernier. En effet le prestataire Touristra, gestionnaire du domaine d'Agecroft, a d'abord été placé en redressement judiciaire, avant sa liquidation judiciaire prononcée par le Tribunal de Commerce de Paris le 12 mars 2024.

Si le site de La Napoule est désormais géré par le groupe Miléade, ce repreneur n'a pu s'engager sur le maintien des prestations initiales malgré la demande de notre

Bureau.

En conséquence nous invitons les présidents à s'assurer que leurs adhérents qui se seraient préinscrits ont bien reçu en retour leur chèque d'acompte.

## **GENE@2024 - BILAN ET PERSPECTIVES SUR LES RELATIONS ARCHIVISTES- GÉNÉALOGISTES**

Le 13 avril, un projet de journée fédérale sur la thématique des relations entre archives et associations a été présenté au Conseil d'administration. La journée d'échanges sera complétée d'une large enquête auprès du réseau des archives (AD, AN) et du monde associatif, enquête dont les premiers résultats seront présentés au cours de cette journée d'assises, à la fin de 2024. S'inscrivant dans les missions d'utilité publique de la Fédération, ce double projet a pour objectif de donner la parole aux différents acteurs professionnels du côté des archives et à toutes les associations d'amateurs, sur les actions entreprises en commun (ou pas) depuis 20 ans, sur leurs liens et leur vision des années à venir. Plus d'infos ? Dans la prochaine lettre mensuelle ou dans une lettre spécifique.

## **NOS ASSOCIATIONS FÉDÉRÉES**

### **Association de Généalogie des Hautes-Alpes :**

Le samedi 12 avril, l'Association de Généalogie des Hautes Alpes invitait adhérents et sympathisants à fêter les quarante ans de sa création.

Lorsqu'en 1982 le CGMP décide de scinder sa population d'adhérents en autant d'associations que la région PACA comporte de départements et de les réunir sous la forme d'une Union régionale, elle ne le fait pas pour le département des Hautes Alpes qui dépendait du Centre Généalogique de Dauphiné. En concertation avec le CGD, l'AGHA intégrera par la suite l'Union des associations provençales, le CGMP.

Ce quarantième anniversaire a donné l'occasion de se pencher sur le bénéfice que l'Union retire de la présence de ce département qui, sans être le plus peuplé de la région, présente la particularité de voir un très grand nombre de ses enfants émigrer aussi bien dans les départements voisins que nationaux, voire à la conquête des pays étrangers et particulièrement ceux du Nouveau Monde.

Pour répondre aux légitimes interrogations de la population qui en descend, cette association a mis en place un outil efficace et convivial, en décidant de partager gratuitement sur son site internet l'ensemble des relevés généalogiques établis bénévolement par ses adhérents avec les chercheurs du monde entier. Pour répondre

aux impératifs financiers engendrés par la perte de quelques adhérents qui n'auraient plus à payer une cotisation pour voir ces relevés ainsi qu'à ceux de sa maintenance, une charte la lie aux Archives départementales et à la Région qui l'aident financièrement.

## Centre généalogique de Touraine :

Le [CGDT](#) a lancé l'indexation collaborative.

Les adhérents du CGDT peuvent maintenant indexer les registres d'état civil en ligne. Saisie grandement facilitée, délai d'intégration des données dans la base réduit à quelques heures. Une belle avancée !

## De nouvelles branches sur l'arbre fédéral :

Nous avons plaisir à souligner l'arrivée dans nos rangs, au cours du 2e semestre 2023 et en début de 2024, des associations suivantes :

. [Généalogie Entraide et Astuces](#), de Saint-Georges des Côtéaux (17), association ayant intégré l'Union Poitou-Charentes-Vendée.

. [L'Association armentéroise de Généalogie, d'Armentières](#) (59), association ayant intégré l'Union Nord-Pas-de-Calais

. [L'Entraide Généalogique Audoise](#) (EGA 11), de Carcassonne (11), association en cours de rattachement

## Les lettres d'information des associations fédérées :

Vous pouvez, comme le [CGDT](#), le [CG22](#) et [la France Généalogique](#), nous adresser le lien pour accéder à votre lettre d'information.

# DU CÔTÉ DES ARCHIVES

## Archives de l'Aisne :

[Un lundi par mois](#), un archiviste spécialisé propose un atelier en salle de lecture sur une thématique spécialisée. Il accompagne et guide personnellement dans les recherches : venir avec sa propre histoire, ses questionnements et il fera avec les demandeurs les démarches pour identifier et consulter les archives qui y répondent.

Lundi 27 mai : Approfondir sa généalogie : exploiter les archives notariales et fiscales

Lundi 24 juin : Retracer l'histoire d'une maison ou d'une propriété foncière.

## Archives de l'Aube :

Elles proposent une [lettre mensuelle](#).

## Archives de la Charente :

Depuis plus d'un an, les Archives de la Charente mènent un projet autour des archives

du sport, baptisé PARS (Projet des ARchives du Sport). Ce projet d'une durée de 2 ans (2023-2024) implique une équipe projet composée de 7 agents.

Le [PARS](#) a pour objectif de préserver et de valoriser l'histoire et la mémoire du sport en Charente.

Comment ? Par le recueil de documents d'archives, leur numérisation et l'enregistrement de la parole des acteurs et actrices du sport dans le département.

### **Archives du Cher :**

Jusqu'au 9 juin 2024, les archives du Cher proposent une [exposition](#) sur les architectes et la restauration de la cathédrale de Bourges.

### **Archives des Côtes-d'Armor :**

Elles proposent jusqu'au 30 juin 2024 une [exposition temporaire](#) : "Les Costarmoricains pendant la Deuxième Guerre mondiale : 1939-1945, vie quotidienne et engagement".

### **Archives du Finistère :**

Les [registres matricules militaires de la classe 1922](#) sont en ligne.

### **Archives de la Haute-Garonne :**

Le service des archives a numérisé les cotes 5 E 1 à 178 qui concernent les [compoix](#) provenant de la Cour des aides de Montauban et du Parlement de Toulouse.

Les compoix sont des documents cadastraux datant d'avant la Révolution française, établis dans le Midi de la France. Dans ce pays de "taille réelle", la contribution était assise sur les biens, et donc sur les facultés réelles des habitants : le compoix permettait de répartir sur la communauté les impôts.

### **Archives de la Loire-Atlantique :**

Du 15 avril au 30 juin 2024, avec le laboratoire Arc'Antique – Grand Patrimoine de Loire-Atlantique, elles présentent une [exposition originale](#) dans le cadre des commémorations du 80e anniversaire de la Libération et du Débarquement.

En 1988, des marins-pêcheurs au large des Côtes-d'Armor remontent dans leurs filets un bord d'attaque (partie avant de l'aile) d'un Spitfire, avion de la Royal Air Force abattu le 1er juin 1944. Cette découverte est à l'origine d'un formidable projet de recherche européen faisant appel à des innovations techniques au service de la restauration et de la conservation du patrimoine de la Seconde Guerre mondiale. L'étude de ce fragment d'aile révèle également l'histoire de l'appareil et de son pilote. Cette exposition rend compte de cette histoire humaine et technique. Elle s'accompagne de la présentation de documents originaux issus des fonds et collections des Archives départementales qui viennent illustrer le contexte local et historique des raids et autres opérations aériennes des années 1939-1945.

### **Archives de la Seine-Saint-Denis :**

Leur [site](#), organisé autour de trois onglets principaux : Rechercher, Découvrir et Archiver, fait peau neuve.

## DES FONDS À DÉCOUVRIR

Chaque mois, la FFG vous donne ici à lire un article de fond (extrait, lien), rédigé par un service d'archives, sur une série, une sous-série ou une pièce pas comme les autres.

### La Caricature

« La caricature reflète, comme dans un miroir déformant, une image de la société régnante, de ses vices et de ses vertus, et pour finir de sa banqueroute. Armée du réalisme qui lui est propre – fondé sur l'exagération et la simplification- elle permet de saisir, parfois avec plus d'acuité encore que les documents historiques eux-mêmes, l'esprit de l'époque », Ronald Searle, La Caricature, Art et Manifeste, Paris, Skira, 1974.



Voyez cet [article](#) proposé par le service des **Archives de l'Hérault** et pour compléter cet article, nous vous invitons à découvrir les caricatures effectuées par Pierre Cavellat (1901-1995), ancien magistrat des tribunaux de Quimper et Morlaix, également talentueux dessinateur de scènes de prétoires et de la vie quotidienne, notamment durant l'occupation allemande. Ces [caricatures](#) se trouvent visibles sur le site des **Archives du Finistère**.

Voilà de nombreuses caricatures qui pourront illustrer certains articles de vos revues...

## ACTUALITÉS DIVERSES

### INSEE - Le changement de nom :

La loi n° 2022-301 du 2 mars 2022, dite loi Vignal, crée une procédure simplifiée de changement de nom de famille (ou de naissance) pour prendre :

- soit le nom de son père, soit le nom de sa mère, soit en cas de double nom d'un ou des parents, une partie de l'un ou de l'autre de ces doubles noms ;
- les deux noms accolés dans l'ordre de son choix et dans la limite d'un nom pour chacun des parents en cas de double nom.

Cette procédure simplifiée remplace la procédure par décret pour les demandes de personnes majeures de changer de noms issus de la filiation. Elle s'ajoute aux démarches déjà existantes qui nécessitent une procédure administrative ou judiciaire pour les demandes de changement de nom par décret pour intérêt légitime, francisation, établissement ou contestation de filiation, adoption, légitimation, dation de nom ou mise en concordance avec l'état civil d'un autre État.

Ce changement de nom s'opère par déclaration auprès de l'officier de l'état civil dépositaire de l'acte de naissance ou du lieu de résidence. À la différence de la procédure de changement de nom par décret, le changement de nom réalisé sur le fondement de la procédure simplifiée est de droit. L'officier de l'état civil n'a donc pas à contrôler le caractère légitime du motif de la demande. Toutefois, en cas de difficultés, l'officier de l'état civil doit saisir le procureur de la République, qui peut s'opposer à la demande. Le demandeur doit confirmer, en personne, sa volonté de changer de nom devant l'officier de l'état civil après un délai de réflexion d'un mois. La loi Vignal est entrée en vigueur le 1er juillet 2022 ; ses premiers effets sur les changements effectifs de nom sont visibles à partir du 1er août 2022.

La procédure de changement de nom encadrée par la loi Vignal est réservée aux seules personnes majeures. Les effets du changement de nom s'étendent aux enfants du bénéficiaire, qu'ils soient mineurs ou majeurs, dès lors qu'ils portent le nom ou une partie du nom de ce dernier. L'effet collectif du changement de nom agit de plein droit lorsque les enfants ont moins de 13 ans. Le consentement personnel de l'enfant de 13 ans ou plus est requis. Chaque personne ne peut recourir à la procédure simplifiée créée par la loi Vignal qu'une seule fois dans sa vie. L'effet collectif du changement de nom du parent sur le nom de l'enfant ne prive pas ce dernier, devenu majeur, du bénéfice de la procédure simplifiée de changement de nom.

Lire la [suite](#) sur le site de l'INSEE.

## Mémoire des Hommes :

Les Français pourront [déposer leurs archives](#) personnelles et familiales relatives à la Libération. Ces témoignages privés vont permettre d'enrichir notre connaissance de cette page de notre Histoire, ils sont le passage d'une histoire familiale à notre histoire nationale.

## Le Souvenir Français :

[La lettre d'information d'avril est disponible](#)

## Archives & Culture :

Lors du Salon de Paris 15, un élève de CM2 s'est fait offrir le "Manuel de paléographie" par ses parents qui l'accompagnaient, leur expliquant qu'il le lui fallait car il n'arrivait plus à lire correctement les registres !

## Appel du Musée de l'Ordre de la Libération :

En ce 80ème anniversaire de la libération du territoire, [aidez-le à retrouver les portraits des 14 Compagnons de la Libération](#) pour lesquels ils n'ont aucune photo. Relayez le résultat de vos recherches à [contact@ordredelaliberation.fr](mailto:contact@ordredelaliberation.fr).

## Les 40 ans du CGF :

La Fédération Française de Généalogie félicite le Centre Généalogique du Finistère dont le forum organisé à l'occasion de son quarantième anniversaire a été un énorme succès avec plus de 2 000 entrées.

## AGENDA

4 mai : [Forum de Généalogie](#) - rencontres généalogiques en Agenais à Boé (47).

5 mai : [Salon généalogique](#) à Sausheim (68).

5 mai : [Salon de généalogie](#) - Entraide généalogique du midi toulousain à Muret (31).

25 mai : [Généalogie et Culture en Goëlo](#) - à Plouézec (22).

2 juin : [Rencontres généalogiques d'Aubrac](#) - Cercle lozérien de généalogie à Saint-Chély-d'Apcher (48).

## ACTIVITÉS ET PROJETS DES ASSOCIATIONS FÉDÉRÉES

Généalogiquement Vôtre se veut au service des associations fédérées, notamment en devenant la vitrine nationale de leurs activités.

Aussi nous vous invitons à nous remonter vos projets, événements ou réalisations en les communiquant à l'adresse [ffg93@orange.fr](mailto:ffg93@orange.fr) en mettant pour objet "GV" : nous nous chargerons de les relayer dans cette lettre et sur les différents réseaux sociaux sur lesquels votre Fédération est active.

Outre une visibilité accrue, votre partage sera source d'inspiration et d'émulation pour chacun. Alors, à vos claviers !

## IN MEMORIAM

Nous avons appris le décès



. le 6 avril 2024, de M. Francis GROS, ancien président de la Société Généalogique du Lyonnais et du Beaujolais (69).

*Cheminot, chef de la gare de Lyon-Part-Dieu, Francis GROS, avait été, entre autres, administrateur de l'union régionale Rhône-Alpes et de la Fédération.*

. le 22 avril 2024, de Mme Yvette LECHENNÉ, née PUYO, ancienne présidente de Haillan Généalogie et Histoire (33).

*Responsable associative pendant plus de 30 ans, Yvette LECHENNÉ, avait œuvré*



*aux dépouillements d'actes de son secteur et, surtout, formé plusieurs générations d'adhérents girondins.*

La FFG adresse aux familles endeuillées et à nos collègues du Rhône et de la Gironde ses plus sincères condoléances.

**Toutes les lettres d'information**

## **À DIFFUSER À TOUS VOS ADHÉRENTS**



Responsable de la publication : Francis CHASSAGNAC

**Fédération Française de Généalogie, Histoire des Familles – Héraldique – Sigillographie**

Tour ESSOR, 14 rue Scandicci, 93508 Pantin Cedex - Tél. : 01 57 42 90 82

Courriel : [ffg93@orange.fr](mailto:ffg93@orange.fr) — Site Internet : <https://bit.ly/FFGenealogie>

Association selon la loi de 1901 reconnue d'utilité publique par décret du 21 avril 2017

SIRET 322 548 652 00047

**LA MAISON DE LA GÉNÉALOGIE**

*Vous recevez cet email en raison de votre inscription à la liste de diffusion de  
FEDERATION FRANCAISE GENEALOGIE.*

[Je ne souhaite plus recevoir ces emails](#)

Voir le mail dans votre navigateur

Copyright © 2024 FEDERATION FRANCAISE DE GENEALOGIE

